

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL (RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 403)

Lors de sa séance ordinaire qui sera tenue à compter de 19h30, le 6 juillet 2020, à l'hôtel de ville de Franklin au 1670 Route 202, le conseil municipal se prononcera sur la demande d'usage conditionnel suivant :

**EMPLACEMENT** : lot 5 620 469 du cadastre officiel du Québec, Chemin Brooks.

**OBJET DE LA DEMANDE** : Y autoriser l'accueil de groupe, la vente de produits du terroir; l'excursion de groupes; une salle de réception, sans hébergement, d'une capacité maximale de 200 personnes; la randonnée pédestre, le ski de fond, le vélo, la raquette.

En conséquence de ce qui précède, toute personne intéressée a le droit de se faire entendre par le conseil municipal, avant que ce dernier statue sur la présente demande.

Donné à Franklin, ce 15 juin 2020



Louis-Alexandre Monast  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Louis-Alexandre Monast, directeur général secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité, ce 15 juin 2020 entre 9 h 00 et 17 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 juin 2020.



Louis-Alexandre Monast  
Directeur général et secrétaire-trésorier